

Commune de MONSTEROUX-MILIEU

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Conseil Municipal du 29 Septembre 2021

L'an deux mille vingt et un
le 29 Septembre à 19 h 00

le Conseil Municipal de la commune de MONSTEROUX-MILIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Denis MERLIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 septembre 2021.

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 10

PRESENTS : Denis MERLIN, Thierry MAUCHERAT, Jacques SECONDI, Jacques CLECHET, Magali DIDIER, Anaïs GAGNEUR, Laurent GALLOT, Valentine MAUCHERAT, Catherine PERRAT, Max RIBAUD.

ABSENTS ET EXCUSES : Aurélie COLAS, Rémy DEBARD, Pierre SCHIFF, Alexandra SERRE, Laurent VANDAELE.

ORDRE DU JOUR :

- ▶ Délibération pour la cession par l'association syndicale à la commune du terrain lotissement le gillier et le coût
- ▶ Délibération pour la cession par l'association syndicale à la commune du terrain lotissement l'Ozellier et le coût
- ▶ Point sur les commissions
- ▶ Délibération pour la régularisation du chemin des Acacias propriété MAGNAT parcelle 1072 et le coût
- ▶ Démission d'un adjoint et du conseil municipal
- ▶ Elections d'un nouvel adjoint
- ▶ Réflexion sur embauche poste pour pause méridienne et ménage
- ▶ Création d'un poste d'adjoint administratif pour l'accueil de la mairie de 16h et suppression d'un poste administratif de 12h
- ▶ Questions orales

Mr Denis MERLIN donne lecture au Conseil Municipal du procès-verbal de la réunion du 23 Août 2021 et est adopté à l'unanimité.

Mr Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour : le choix du chauffagiste pour les travaux de l'école élémentaire et l'achat d'une parcelle de terrain section A n°977 propriété POIZAT située au sud du lit actuel de la varèze.

OK à l'unanimité

OBJET : DELIBERATION SUR LE CHOIX DU CHAUFFAGISTE POUR LES TRAVAUX DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DELIBERATION N°2021/29

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite à l'appel d'offres du 5 juillet 2021 le lot n°1 sur les travaux de chauffage, sanitaire et ventilation a été déclaré infructueux. L'architecte CARCEL a sollicité quatre entreprises pour des devis. L'estimation par l'architecte était à 160 000 €. Une entreprise n'a pas donné suite.

Les réponses des trois autres sociétés sont :

| | |
|---------------------------------------|-----------------|
| YM Concept a fait une proposition à : | 260 000 € HT |
| MPCC a fait une proposition à : | 164 287 € HT |
| SANIPAC a fait une proposition à : | 149 919.48 € HT |

Les offres MPCC et SANIPAC sont similaires comparées poste à poste avec un coût supérieur pour MPCC.

La société SANIPAC a 40 années d'existence et est basée à Annonay. Le dirigeant de SANIPAC a été reçu hier 28 septembre. Mr GARNIER a présenté les travaux et a estimé la durée des travaux à 3, 5 mois. La durée de vie de la pompe à chaleur est de 30 ans. Il y aura des coûts de maintenance d'environ 1500 € par an (3 visites : 2 pour la ventilation et 1 pour la PAC).

Des réponses sont encore attendues par les maçons pour la rampe PMR.

Il est proposé de sélectionner la société SANIPAC pour ces travaux de sanitaire, ventilation et chauffage.

Ok à l'unanimité pour retenir la société SANIPAC pour 149 919.48 € TTC.

OBJET : ACHAT PARCELLE DE TERRAIN SECTION A N°977 APPARTENANT AUX CONSORTS POIZAT – DELIBERATION N°2021-30

Monsieur le Maire propose d'acquérir la parcelle de terrain section A n°977 de 160 m² localisée au sud du lit actuel de la Varèze pour agrandir le tènement de nos parcelles situées autour du stade.

Il est proposé d'acheter cette parcelle au prix de 0,25 €/m², la commune prendra en charge les frais notariés.

Ok à l'unanimité.

OBJET : RETROCESSION TERRAINS VOIRIE DES LOTISSEMENTS LE GILLIER ET LES JARDINS DE L'OZELLIER – DELIBERATION N°2021-31

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite à la délibération du 8 juin dernier sur la rétrocession à la commune de la voirie et de l'éclairage public du lotissement le Gillier et du lotissement les jardins de l'Ozellier, il est proposé d'acquérir les parcelles concernées à titre gratuit.

Et Monsieur le Maire propose de signer une convention avec l'acte notarié pour que les deux espaces verts situés au lotissement l'Ozellier soient entretenus par les propriétaires du lotissement et non par la commune.

OK à l'unanimité.

Et autorise le Maire à signer les actes notariés ainsi que la convention.

OBJET : REGULARISATION DU CHEMIN DES ACACIAS PAR L'ACHAT PAR LA COMMUNE D'UNE PARCELLE SECTION A 1072 APPARTENANT A LA FAMILLE MAGNAT – DELIBERATION N°2021-32

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que lorsque le chemin des Acacias a été transformé en route, du terrain a été pris à la famille MAGNAT pour environ 224 m². Cette acquisition n'a jamais été régularisée. Le bornage a été fait.

Il est proposé d'acheter le terrain à 0.48 €/m² le même prix que la parcelle achetée aux consorts Duranton. La commune prendra à sa charge les frais notariés.

OK à l'unanimité.

OBJET : ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT SUITE A LA DEMISSION DU 3^{ème} ADJOINT AU MAIRE – DELIBERATION N°2021-33

Monsieur le Maire expose que Mr Rémy Debard 3^{ème} adjoint nous a présenté sa démission pour raison personnelle qui a été acceptée par Monsieur le Sous-Préfet en date du 30 septembre 2021.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à son remplacement par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer :

- sur le maintien du nombre d'adjoints conformément à la délibération du 26 mai 2020,
- sur le rang qu'occupera le nouvel adjoint, à savoir :
 - le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu dont le poste est devenu vacant.
- pour désigner un nouvel adjoint au maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Après en avoir délibéré le conseil municipal

DECIDE : à l'unanimité de maintenir le nombre d'adjoints au Maire à trois,

Et que le nouvel adjoint occupera le même rang que l'élu dont le poste est devenu vacant à partir du 1^{er} octobre 2021.

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Le poste d'adjoint est ouvert à tout le monde. Cependant il est proposé que le poste soit alloué à Laurent Vandaele. Il n'y a pas d'autre candidat qui se propose.

Un vote à bulletin secret est organisé. Max Ribaud Dépouille les bulletins.

Mr Laurent VANDAELE obtient 10 suffrages et a été proclamé 3^{ème} adjoint, il est installé à partir du 1^{er} octobre 2021.

INDEMNITE DE FONCTION DU NOUVEL ADJOINT – DELIBERATION N°2021-34

Vu l'installation de Mr Laurent VANDAELE en tant que 3^{ème} adjoint,

Un arrêté municipal sera pris portant délégation de fonctions à Mr Laurent VANDAELE adjoint au Maire,

Le Conseil municipal DECIDE que le nouvel adjoint percevra les mêmes indemnités que l'adjoint démissionnaire et ce à compter du 1^{er} octobre 2021.

Que le montant de l'indemnité brute mensuelle sera au taux de 10.70 % de l'indice 1015

OK à l'unanimité

MODIFICATION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET COMMISSION COMMUNAUTAIRE D'ENTRE BIEVRE ET RHONE SUITE A LA DEMISSION D'UN ELU – DELIBERATION N°2021-35

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite à la démission d'un élu, il faut revoir les membres des commissions communales et les commissions communautaires ainsi que du PCS « Plan Communal de Sauvegarde ».

Pour le Plan Communal de Sauvegarde :

Mr le Maire propose de renommer un nouveau responsable logistique : se porte volontaire
Mr Jacques CLECHET
Un nouveau suppléant logistique : se porte volontaire Mme Magali DIDIER

Pour les commissions communales :

Mr le Maire propose de renommer un délégué pour la commission Finances et Impôts : se porte volontaire : Mr Laurent GALLOT.

Mr le Maire propose de renommer deux délégués pour la commission environnement : se porte volontaire Mr Jacques SECONDI et Mr Thierry MAUCHERAT

Mr le Maire propose de renommer un délégué pour la commission réglementation : se porte volontaire Mme Magali DIDIER.

Pour les commissions communautaires :

Mr le Maire propose de renommer un délégué pour la commission mobilité et transport : se porte volontaire Mr Jacques CLECHET

OK à l'unanimité.

DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DU TERRITOIRE D'ENERGIE ISERE (TE38) SUITE A LA DEMISSION D'UN ELU – DELIBERATION N°2021-36

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de désigner un successeur suite à la démission du délégué titulaire qui représentait TE38 au sein de l'assemblée délibérante.

Mr Laurent VANDAELE se propose pour représenter la commune au syndicat du Territoire d'Energie Isère (TE38).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DESIGNNE à l'unanimité Mr Laurent VANDAELE délégué titulaire du conseil municipal au sein du TE38.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE 16H ET SUPPRESSION D'UN POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE 12H – DELIBERATION N°2021-37

A la suite de la démission de Christelle Soares, un recrutement a été lancé pour recruter une nouvelle personne qui soit capable de remplacer Nicole dans l'avenir. Le poste serait de 16h car il intégrerait une formation hebdomadaire de 4h.

Une sélection de 5 personnes a été faite à la lecture des CV et quatre personnes ont été reçues en entretien.

1. Il est proposé de supprimer le poste d'adjoint administratif de 12h et de créer un poste d'adjoint administratif de 16h.

Mise aux voix

Adopté à l'unanimité par 10 voix.

Deux personnes ont été sélectionnées à l'issue des entretiens.

Ces deux personnes rencontreront Nicole Carras qui leur présentera le poste d'adjoint administratif. A la suite de cette présentation, la commission du personnel choisira la personne retenue.

Dans un premier temps, l'embauche est faite en CDD pour permettre un démarrage rapide.

2. Il est proposé de donner pouvoir à la commission du personnel d'embaucher l'une des deux personnes en CDD de 3 mois au poste d'adjoint administratif de 16h.

Mise aux voix

Adopté à l'unanimité par 10 voix.

1. Réflexion sur embauche poste pour pause méridienne et ménage

Différentes difficultés sont rencontrées :

- Les maîtresses n'ont pas trouvé de volontaire en service civique pour les assister dans la prise en charge des enfants de Grande Section.
Le besoin serait de 2h/jour.
- Les ménages de la cantine et de la mairie sont faits par le Ver Luisant.
Ce ménage coûte 10 022,40 €/an pour la cantine et 3 120 € pour la mairie.
- L'OVIV rencontre des difficultés pour recruter du personnel, notamment pour assurer la pause méridienne.
Ce service coûte 5 184 € par an.

En employant quelqu'un 27h hebdomadaire pour assurer ces tâches, soit un temps annualisé de 21h35, le poste coûterait 1 112,90 € chargé à la commune, ce qui représente une économie d'environ 5 000 €. Dans un premier temps, le contrat serait embauché en CDD.

Il est proposé que le Conseil Municipal autorise la Commission du Personnel à définir le poste (missions et volume horaire) et à rechercher un candidat.

Mise aux voix

Adopté à l'unanimité par 10 voix.

2. Point sur les commissions

- Commission Voirie-Assainissement (Max Ribaud)

L'élagage a été réalisé sur pratiquement toute la commune. Il reste 3 jours de travail pour finir tous les chemins. Le travail a été très bien fait.

EBER va installer le réseau d'eaux usées à la Garratière, date prévue des travaux pour début 2022. Il a été demandé par la commune le busage du fossé parallèle à la RD côté nord afin qu'un chemin piéton soit aussi réalisé. La demande devrait aboutir favorablement pour que ces travaux se fasse en une phase.

Les travaux validés en conseil doivent être mis en œuvre, mais certaines entreprises manquent de personnel.

- Commission Bâtiment (Thierry Maucherat)

Les travaux de l'école ont été abordés en Conseil.

Des devis sont attendus pour l'agrandissement de l'atelier.

L'ASSE ont besoin d'un local pour ranger du matériel.

- Commission Aménagement et Urbanisme (Jacques Cléchet)

Une commission de l'urbanisme EBER s'est réunie la semaine dernière. Une personne est démissionnaire et il va manquer une personne pour faire tourner la commission.

Certaines demandes de permis de construire peuvent être soutenues par la commune. La commission devrait réfléchir à des critères, sur la base desquels la commune soutiendra ou non les projets proposés.

Un pépiniériste devrait s'installer sur la commune suite au soutien qui a été apporté.

- CCAS (Aurélie Colas => Denis Merlin)

Les animations ont repris avec des réunions régulières à la mairie.

- Commission Finance (Jacques Secondi)

La commission se réunira en octobre pour préparer la publication des comptes 2020 dans le journal communal.

- Commission Communication (Pierre Schiff => Jacques Secondi)

Pierre a communiqué un calendrier de réunion ainsi que les actions à mener pour préparer le journal communal.

- Commission Affaires scolaires (Laurent Gallot)

Un point a été fait sur la rentrée. Il y a 55 élèves, sachant que le seuil de fermeture est placé à 54 élèves. Cependant d'autres critères sont pris en compte (comme le nombre de classes). Le coût des repas est à l'étude (Commission cantine) pour préparer le travail de la mutualisation avec Vernioz (réunion le 12/10). Une interface a été définie pour échanger avec les maîtresses pendant les travaux. Il y a aussi la volonté d'embellir l'axe entre l'école et le site sportif.

- Commission Animation (Valentine Maucherat)

Le planning du gymnase a été envoyé aux associations ainsi qu'un règlement qui doit être signé.

Il faut préparer les fêtes de Noël.

Un repas pourra être organisé entre élus actuels et aussi avec les anciens élus.

- Commission Environnement- Espaces verts (Max Ribaud)

Il faut réfléchir à l'aménagement devant la mairie et sur le site sportif (aire de jeu...).

- Commission personnel (Anaïs Gagneur)

La RIFFSEP se met en place. Les employés ont été rencontrés. Si une amicale des employés est créée, elle sera financée par la commune pour un montant de 100 € par an par employé.

La politique RH doit encore être écrite.

Un repas annuel entre les élus et le personnel pourrait être organisé.

- Commission Règlementation (Jacques Cléchet)

La convention avec l'UJMM a été discutée. Une réunion doit être organisée.

Il faut mettre en place la procédure pour récupérer les tombes abandonnées au cimetière.

3. Questions orales

Denis

- Préemption : ce dossier doit être étudié et défini par les commissions aménagement, bâtiment et finances (1 représentant de chaque commission).
- Le prochain Conseil se tiendra le 28 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, fin de la réunion à 22h00

Le Maire,
Denis MERLIN

